



ADDITIF N°002/AD/ANAFOOT/DG/2025 RELATIF A L'AVIS D'APPEL D'OFFRES N°001/DC/ANAFOOT/DG/CIPM/ 2025 DU 26 MARS 2025 POUR LE GARDIENNAGE DES INSTALLATIONS, DES BIENS ET PERSONNES DE L'ACADEMIE NATIONALE DE FOOTBALL

LE DIRECTEUR GENERAL de l'Académie Nationale de Football, Maître d'Ouvrage, apporte les additifs suivants :

I. PIECE N° I: AAO

3. AU LIEU DE : 13. Critères d'évaluation

Les offres seront évaluées selon les principaux critères suivants ;

13.1. Critères éliminatoires

Le non-respect de ces critères entraîne le rejet de l'offre du soumissionnaire.

Il s'agit notamment :

b)-de l'absence du cautionnement de soumission ;

LIRE PLUTOT : 13 Critères d'évaluation

Les offres seront évaluées selon les principaux critères suivants ;

13.1. Critères éliminatoires

Le non-respect de ces critères entraîne le rejet de l'offre du soumissionnaire.

Il s'agit notamment :

b)-de l'absence du cautionnement de soumission accompagné du récépissé de dépôt de consignation à la CDEC timbré;

II. REQUEST FOR QUOTATION NOTICE

(les mêmes additifs dans la version anglaise)

NB : LE RESTE SANS CHANGEMENT

Yaoundé, le 30 AVR 2025

Le DIRECTEUR GENERAL

Ampliations :

- ✓ ARMP (pour insertion au JDM) ;
- ✓ Pr/CIPM/ANAFOOT ;
- ✓ Affichage ;
- ✓ Chrono/Archives.